

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Le nôtre ni ne commande & personne, je suis où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par

N. AUBIN, Rédacteur,
Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'entrepreneur au comptant de 12 numéros et au devise en trimestres de 24, sans préjudice d'abonnement. Le Prix d'abonnement est de 5 piastres par an payable d'avance. On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois. La copie du port est une piastre pour toute la province. Tous communications, demandes ou réclamations devront être adressées à l'éditeur. Les lettres des correspondants des localités éloignées et d'intérêt public, ceux de nature personnelle ou privée ne seront admis que moyennant recommandation de sous-paquet.

Par des ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion subséquente se fait au quart des prix ci-dessus. Les annonces non accompagnées d'ordres sont continuées jusqu'à avis contraire. PRIMES. On donne le Journal gratis six personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en font faire plus de six, ont droit en outre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux enchanteurs, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

LE FANTASQUE
QUÉBEC, SAMEDI, 21 JANVIER 1843.

Fantaisies,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANONS.
(Qui s'im cime bien d'édifier.)

Conseil de Ville.

Ramonez-ci, Ramonez-là.
La cheminée du toit en bas.

D'après le rapport dont nous avons donné dernièrement un résumé, il paraît que notre conseil de ville veut se mettre tout de bon dans le chemin des améliorations réelles. Non pas, bien entendu des améliorations à la façon des américains, des montéalistes, des haut-randiers et autres qui se précipitent des embêtements dans le toit, mais qui leur descendant devant l'aver. C'est une méthode assez commode mais qui se sent trop de cette maxime égoïste. Après tout le déluge. Nos conseillers ne se contentent pas de leur être et de bonne volonté pour qu'on craigne de les voir tomber dans les mêmes erreurs que ceux qui les ont précédés. Il n'est pas de doute que leurs améliorations ne soient pas à de beaux projets de papier, à de beaux châteaux d'empierre de bonnes idées, il n'est pas de doute que l'on verra bientôt ces belles paroles de déclamation d'économie et de rapport en indiquant et lui permettant d'aller de procurer à la ville de belles propriétés à la portée de son amour. Il est en effet de la terre fractions comme des individus, des lieux et leurs dépenses et des revenus, il ne peut y avoir un bon qui n'ait, que par conséquent, que français.

Le rapport a touché quelques uns des articles les plus intéressants, il a montré quelques uns des articles par où l'argent public s'échappait le plus inutilement du coffre public, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de dire que quelques petits trous auxquels il n'a peut-être songé ou du moins qu'il n'a pas encore indiqués. Nous croyons que le comité des finances a décerné du feu est celui qui demande le plus de soins dans le plus de changements. Il est en effet de la terre fractions comme des individus, des lieux et leurs dépenses et des revenus, il ne peut y avoir un bon qui n'ait, que par conséquent, que français.

pensées, nous croyons que dans tout cela il n'y a eu que des erreurs: il est vrai que la ville en souffre autant qu'elle y avait eu calcul. La tendresse de nos citoyens allait jusqu'au point qu'on payait un inspecteur pour inspecter l'intérieur des cheminées, à raison de 150 louis et un autre inspecteur en recevait 300 pour inspecter aussi les cheminées, les bouchons, les tuyaux de poêle etc. On donnait 200 louis outre cela à deux messieurs pour les empêcher d'inspecter ces mêmes cheminées; notez bien qu'il faut que chaque citoyen paie pour le ramonage de sa cheminée et le taxeur public donne cent louis pour collecter cette taxe sur les cheminées. Éternelles cheminées! vous nous faites fumer!

Et bien malgré tant de dépense les cheminées ne cheminent pas comme on devrait. Si l'on entendit et il vient à notre connaissance que M. l'inspecteur à trois cents louis a ordonné chez un propriétaire un changement qui lui coûtera près de huit piastres, tandis que dans la maison d'un autre, le même défaut existait et qu'on y avait mis en ordre. Est-ce que par hasard M. le collecteur ne pourrait pas en faisant un récépissé à la ville de 300 louis.

Le bureau du Greffier ne demanderait pas d'autres améliorations nous pensons que celle d'avoir un bon greffier, c'est-à-dire un employé qui ferait son devoir mais pas plus que son devoir. Le secrétaire actuel de la corporation était plus qu'un lui demandant; qu'à sa place on en mettrait un qui pour deux cent cinquante, au lieu de vouloir faire le maître du conseil, se contenterait d'être le serviteur.

Quant au département de l'inspecteur des cheminées nous croyons que si des changements peuvent s'y faire, ce n'est qu'en y introduisant des additions, c'est-à-dire en exigeant des sorties fréquentes, une grande partie de temps et un travail intérieur considérable.

Le salaire du trésorier n'a rien d'exorbitant; c'est cet employé qui a entre les mains l'âme des opérations; il ne faut donc pas restreindre les siennes vu qu'il pourrait se venger. Quant à l'indemnité accordée au maire, nous ne pensons qu'il ne serait bien-tant de la restreindre qu'à la demande de celui qui remplit cette charge. Sa position l'expose sans cesse à des déshonres que ne couvrait point-être par la somme accordée par la ville. Néanmoins, l'indemnité accordée à l'ordre du jour, que l'on met sur le titre de la dignité n'a aucune utilité et que par conséquent on ne devrait pas en faire un point indépendant, dans la volonté du rapport sur la suite et non pas la note. Maintenant, comme nous l'avons promis plus haut, nous allons suggérer quelques améliorations dans une branche que le rapport n'a pas mentionnée et que nous sommes peut-être à portée de traiter sciemment. Nous voulons parler de la méthode adoptée pour donner à certains documents du conseil la publicité nécessaire. On dira peut-être que nous allons chercher pour notre paroisse; qu'importe; pourvu que nous disions la vérité et que le public y gagne quelque chose. Le conseil public se annonce dans le Canada et dans la Gazette de Québec; mais qui doivent faire ceux qui ne lisent pas ces feuilles? rester dans l'ignorance des décrets de notre petit sénat et pêcher innocemment contre ses lois. Nous croyons qu'il y aurait moyen de donner une publicité infiniment plus étendue en accordant les annonces ordinaires du conseil de ville à tous les journaux, moyennant une diminution dans le tarif. Ainsi, la ville paie actuellement 16 sous par ligne pour faire connaître ses volontés au public; qu'elle demande une réduction de moitié et l'ordonne la publication dans les autres feuilles et il y aurait justice envers le public, et justice envers les autres propriétaires de journaux. La Gazette anglaise de Québec et le Canadian n'ont pas ensemble cent lecteurs dans les faubourgs, à la ville, et à ces feuilles et ces quartiers appartenant à la caisse publique on collationne individuellement plus que toute le reste de la ville.

Quant aux annonces d'une longueur un peu considérable, nous croyons qu'il y aurait moyen de faire encore de belles économies. Ainsi, par exemple, au taux actuel, une annonce de quatre colonnes coûte dans les deux langues près de 21 louis et n'a pas certainement plus de six cents lecteurs. Tandis que pour une somme moindre il y aurait moyen d'en distribuer cinq ou six cents copies dans chaque quartier, c'est-à-dire plus d'un exemplaire par ménage. Il y aurait une amélioration qui nous pensons mériter l'attention de nos représentants municipaux. Au Montréal la corporation publie ses annonces dans tous les journaux; cela revient un peu cher; il est vrai, mais on rend par la justice égalité; tandis qu'à Québec il faut en s'abonner au Canadian qui ne pas avoir ce qui passe par la tête de nos éditeurs. Le citoyen qui aime ses goûts bibliophiles par une somme de une ou deux piastres par an se procure ce qu'il ne peut se procurer dans les autres gazettes; est-il nécessaire de produire littéraires du greffier; voilà qui ne peut pas. Le conseil devrait dans ce cas ne faire payer les collaborations personnelles à ceux qui font les journaux du Canadian et de la Gazette de Québec.

Depuis que l'article précédent était écrit, nous sommes informés que plusieurs des articles dont nous parlons ont été réglés dans la séance d'hier au soir. Le salaire du greffier est fixé à 300 louis sans autres indemnités. On offre au maire 150 louis. Quant au officier du départe-

ment du feu leur sort est remis à un autre fois. Il paraît que les discussions ont été assez claires...

L'Aurore des Canadas a pris au sérieux quelques articles d'une feuille de cette ville à laquelle elle a donné par-là au loin une importance qu'on ne lui connaît pas ici.

Des personnes d'en bas du fleuve nous informent qu'on a labouré sur les terres hautes à l'Isle aux Coudres le 10 et le 11 Janvier.

Voici le dernier bulletin de la santé du gouverneur-général: La santé de Son Excellence le gouverneur-général s'est un peu améliorée depuis le dernier rapport.

J. SAMPSON, W. HOWE, M. D., aids chirurgien d'état major, Hôtel de gouvernement, 13 Janvier 1843.

Siège du gouvernement. On lui dans le Toronto Mirror, journal ministériel, de vendredi dernier: Notre correspondant Kingston dit que l'opinion générale dans cette ville est que le siège du gouvernement sera transféré dans le Bas-Canada.

Nous voyons par les procès d'une assemblée tenue à l'Isle Verte que Mr. Doran Eccl-a donné sa démission de membre du Parlement et que les électeurs du comté de Rimouki ont fait les yeux unaniment sur l'Hon. R. Baldwin comme candidat de leur choix.

La scène intitulée Opinion publique sera continuée dans notre prochain numéro.

AMONCES.

Eide-tai le ciel Paider.

Ligne



DE VOITURES ROUGES ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

En deux jours de trajet.

JOURS DE DEPART

LUNDI, MARDI, ET VENDREDI. Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligences commencera le 1er courant et continuera jusqu'à la fin de l'hiver.

Comme les propriétaires se proposent de s'employer de leur chevaux et des conducteurs attentifs, ils ont obtenu pleine satisfaction à ceux qui les honorent de leur patronage.

Le bureau des diligences à Montréal sera tenu par Mr. St. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne. S. et C. ROUGH, Québec.

On peut obtenir tous renseignements désirés touchant ces diverses routes, en s'adressant à leur bureau, No. 82 St. Anne, Haute-Ville. SAMUEL et CHS. HOGG, Québec le 17 Décembre 1842.

ETABLISSEMENT DE DRAP A BAS-PRIX.

DAVID MORGAN, JUNR

MARCHEMONT TAILLER, No. 27, Rue St. Jean, Haute-Ville.

REMERCIEMENTS: Les amis et le public en général pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner; et prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir:

UN ASSORTIMENT TRÈS-ÉTENDU DE MARCHANDISES D'AUTOMNE,

consistant en draps (double-Milled) superfins, drap Carter à l'épreuve de l'eau, drap de pilot, et un assortiment de Casimire, Dackin, Tricot, et des patrons de vêtements, etc. tous de la meilleure qualité, et de l'admirable mode.

D. M. sollicite la visite immédiate de ses amis, ces effets étant ouverts pour inspection, il est prêt à exécuter toute ordre qu'on voudra lui confier, avec prompt et promptitude, pourvu qu'il comptant sur un crédit lui approprié. Québec, 7 Décembre 1842.

A LOUER.

UNE P pour plusieurs années, livrable au premier Mai prochain.

La superficie s'étend sur Bas-Dixon à un mille de Québec lognant le Boulevard St. Vallier, avec le surplus jusqu'à un qui en dépend de 21 arpents de long sur 1, 1/2 de large rempli d'arbres fruitiers, deux grandes étables, etc. le tout dans la meilleure ordre, puis étang et un autre 9 à dix arpents de terre qui avoisinent.

UN A USSI à LOUER ou à VENDRE une écurie, une manie maison sur la même terre avec 4 lots de quarante pieds sur seize cent cinquante 10 à 11 arpents de terre en partie.

UN A VENDRE une grande maison, avec tannerie et un moulin à eau, sur le Boulevard St. Vallier, au Sud-Ouest de St. Louis. Avec le surplus terrain qui en dépend, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bout duquel est bâtie une autre maison nouvellement réparée.

S'adresser à R. Lelièvre Éditeur Notaire au St. Augustin propriétaire. M. SAUVAGEAU, Québec le 1er Octobre 1842.

LOUIS LEMOINE

ARMURIER-MÉCANICIEN, Rue S. Jean No. 10 Haute-Ville.

INFORME respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir de la manufacture de St. Louis-modérés un assortiment de FUSILS ET ACCESSOIRES DE CHASSE; le tout bien fini et en excellent état.

Il se charge de faire exécuter en Angleterre et sans à propre objection toutes espèces d'armes et d'autres articles en son genre. Québec Août 1842.

A VENDRE.

PAPIRS PEINTS

De J. H. DUFOUR c. LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, porcelaine finement traitée et gravée sur papier grand Raisin, et quelques pièces de bordure.

F. GIGNAS, Jura, Rue Lombard, No. 11, Québec, 11 Octobre 1842.

JOS. LYONNAIS,

LUTHIER, ST. ROCH, RUE DES PRAIRIES, No. 24.

INFORME respectueusement ses amis et le public en général qu'il est prêt à faire ou réparer tout instrument de musique à des prix modérés. Il offre en vente quelques VIOLONs et CLARINETTES.

Québec, 21 octobre 1842.

A VENDRE

AU PLUS BAS PRIX, SES MAGASINS CHAQUE CÔTÉ DE LA PORTE.

UN Assortiment général de FOURRURES d'hiver: SA VOIES Robes de Carrière du Nord et du Sud. Casques de pelletteries de toutes espèces.

Un grand assortiment de Casques de Drap avec l'indes de pelletteries de toutes sortes. Mitaines, Gants, Souliers de Caillou, Casques de voyage.

AUSSI: Manteaux de Caoutchouc de la meilleure qualité. Québec le 1er Oct. 1842. B. CORRIVEAU.

A VENDRE.

100 A GRES de terre dans le Township de Brouillon No. 25 au Bas-Canada. S'adresser au bureau du Fantastique, Québec le 27 Octobre, 1842.

Pelletteries, Gardes, Lits, etc.

L. P. Soussigné offre en vente à ses magasins Rue Lombard No. 11 et Rue Champlain No. 1345, un grand assortiment de Marchandises Seches, Gardes de toutes sortes, Casques et

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.

100 A PEUS BAS PRIX: Casques d'expédition de Soies, Casques de Caillou, Casques de cuir, Casques de laine, Casques de soie, Casques de coton, Casques de laine et de soie.